

Décembre 2017

Phase 3 - Charte de paysage, d'urbanisme et d'architecture
du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional - Ardèche

Fiche communale

Villeneuve-de-Berg



- Photos AVAP
- Repérage du patrimoine lié à l'eau /

Annexes

Orientations paysagères, urbaines et architecturales, Commune de Villeneuve-de-Berg

Partie 2

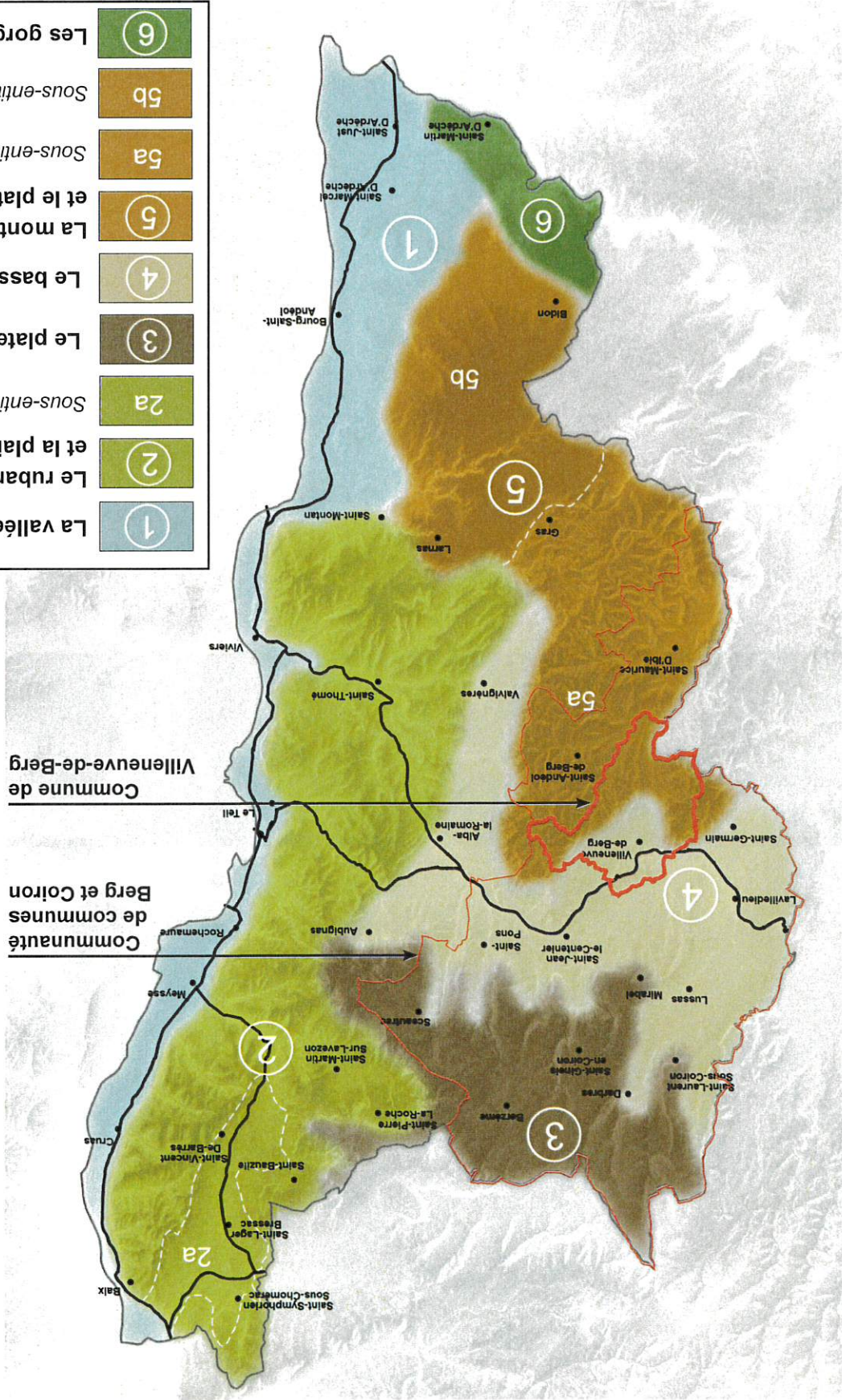
Villeneuve-de-Berg dans le Vivarais méridional, Pays d'Art et d'Histoire

Partie 1

Partie 1 Villeneuve-de-Berg dans le Vivarais méridional, Pays d'Art et d'Histoire

Carte des entités paysagères du PAH Vivarais méridional - Ardèche

La commune de Villeneuve-de-Berg appartient à deux entités paysagères :
 - le bassin d'Alba à Lussas, dans la partie Nord de la commune ;
 - la montagne de Berg, au Sud de la commune.



Carte des typologies urbaines des villages du PAH Vivarais méridional - Ardèche

Villeneuve-de-Berg est une ville selon la typologie des formes urbaines définie à l'échelle du Vivarais méridional, présentée ci-contre. A l'échelle du Pays d'Art et d'Histoire, les autres villes sont : **Le Teil, Cruas, Viviers et Bourg-Saint-Andéol.**

Les 5 villes du PAH se situent sur des axes de communication importants. Villeneuve-de-Berg se situe en effet le long de la vallée de l'Escoutay et de la RN102.

Villeneuve de Berg, ancienne bastide royale du XIIIe siècle, se distingue des autres villes par un plan rationnel en damier hérité du XVe au XVIIIe siècle. La présence d'un patrimoine architectural lié au développement du commerce au XIXe s (Hôtels particuliers, faubourgs bourgeois...) caractérisent l'ensemble de ces 5 villes. Au XXe s, de vastes zones d'extensions urbaines se sont développées dans toutes les villes : zones pavillonnaires, ensembles de logements collectifs, zones d'activité, etc.

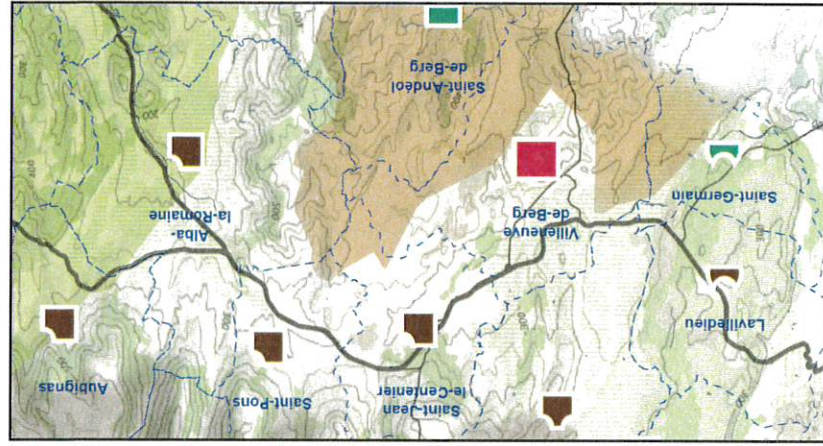
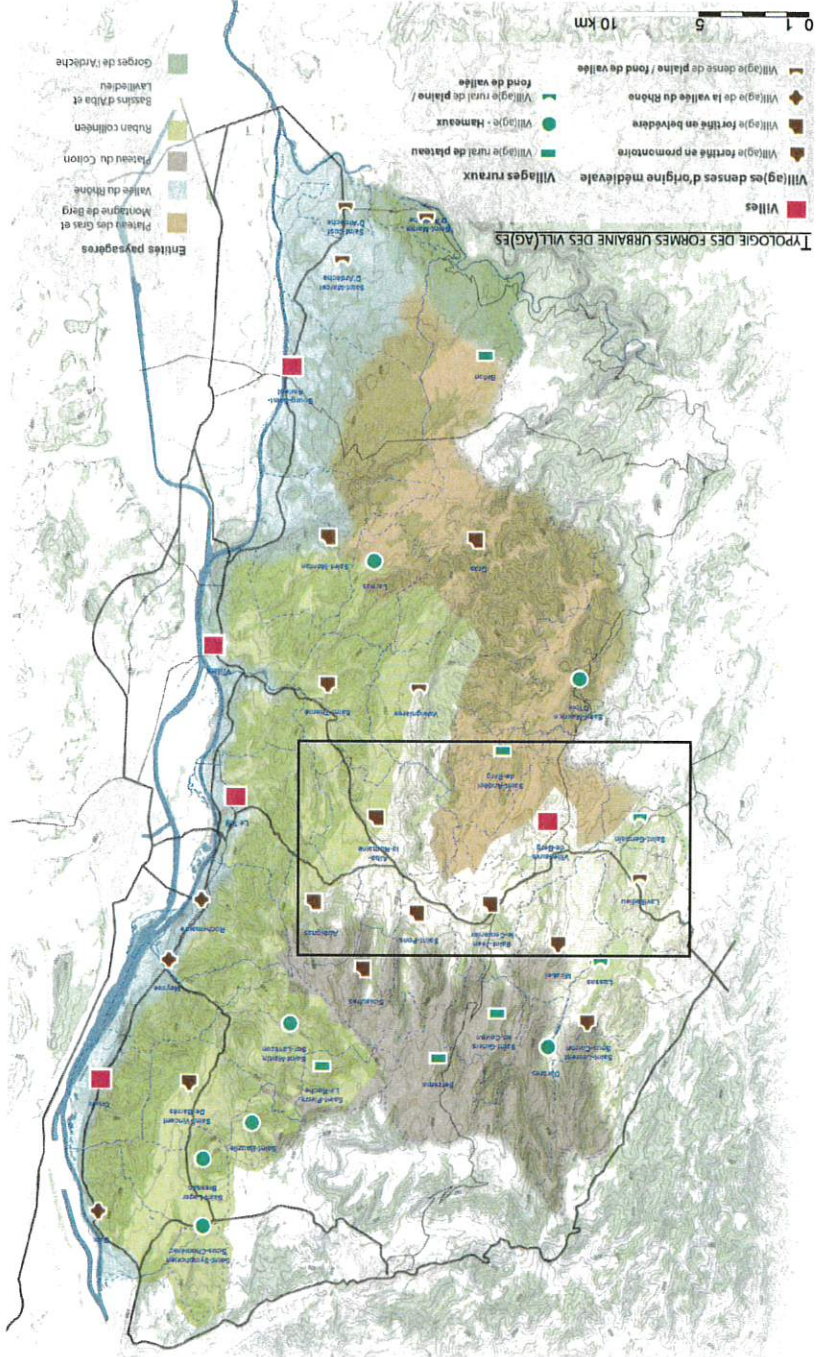
Enjeux à l'échelle du territoire

- Valoriser les entrées de villes et les traverses ;
- Requalifier les zones d'activités et zones commerciales ;
- Limiter le développement des secteurs d'habitat pavillonnaire, privilégier une certaine densité ;
- Renforcer les liaisons « modes doux » ;
- Atténuer les effets de coupure, renforcer la cohérence entre quartiers

- Valoriser la présence des cours d'eau, comme paysage vecteur d'usages

Enjeux à l'échelle du noyau urbain ancien

- Valoriser des espaces publics piétons de qualité et porteurs d'usages, en balance par rapport à la voiture
- Préservier le patrimoine architectural riche et varié : bâti médiéval, hôtels particuliers, maisons bourgeoises, etc.



Partie 2

Orientations paysagères, urbaines et architecturales

Commune de Villeneuve-de-Berg

Présentation de la commune

La commune de Villeneuve-de-Berg compte environ **2927 habitants (Insee 2014)**. Implantée entre deux vallées proches, la vallée de la Cladugne et la vallée de l'Ibie, la ville surplombe le paysage en offrant de beaux points de vue qu'on peut découvrir aux franges du centre ancien. La ville était fortifiée au moyen âge, et les enceintes sont encore très lisibles. La structure urbaine à l'intérieur des enceintes a été remaniée du XVe au XVIIIe s, dotant la ville d'un plan en damier, qui rend le centre assez accessible en voiture.

La vallée de l'Ibie offre un paysage remarquable à l'orée de la ville : les points de vue, la trame jardinée en bord de cours d'eau, les éléments de patrimoine bâti liés à l'eau (ponts, cabanons de villégiature...), jalonnent le parcours aux alentours de l'Ibie.

Contexte réglementaire

La commune de Villeneuve-de-Berg dispose d'un PLU approuvé récemment (2016) ainsi que d'un SPR (Site Patrimonial Remarquable) doté du PVAP (Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) approuvé en 2017.

Ainsi, Villeneuve-de-Berg bénéficie de l'accompagnement de l'UDAP de l'Ardèche sur le SPR / PVAP.

Auparavant, le nombre important de MH (Monuments historiques) sur la commune assurait cette dernière d'intégrer les avis de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France).

Les principales dynamiques

Le territoire communal connaît des transformations qui tendent à banaliser son image :

- un développement pavillonnaire diffus. Le développement linéaire le long des RD902, RD558 et le long de la montée de la Chapelle brouille la perception de la ville et a entraîné une consommation foncière importante.
- un développement de zones d'activités avec un manque de cohérence et de qualité urbaine, paysagère, et architectural.
- une perte de lisibilité du centre ancien et une banalisation des espaces publics, même si ses anciennes structures fortifiées se distinguent encore.
- un camping de grande ampleur, très perceptible depuis la vallée de l'Escoutay, dont l'intégration dans le paysage pourrait être améliorée.

Les enjeux majeurs

Préserver, Rénover, Rendre les paysages agricoles et naturels

> Préserver le paysage naturel

- Préserver et valoriser les points de vue remarquables sur le paysage ;
- Développer des circuits de randonnée reliant les deux vallées (Cladugne et l'bie) ;
- Valoriser les départs de sentier depuis le centre-ville en direction de la vallée de l'Ibie ;

> Renforcer la qualité paysagère et urbaine des espaces publics du centre historique ;
- Conserver et valoriser les trames urbaines caractéristiques : plan en damier à l'intérieur de l'ancienne ville fortifiée (« ville neuve ») où s'articulent voies majeures, placettes, voies secondaires, venelles et passages ;
voies « extramuros » des faubourgs de grande qualité avec leurs alignements et anciens portails et arcs de boutiques (parcellaire en lanière : immeubles à l'alignement et jardins à l'arrière).

> Requalifier la place de la Mairie, et renforcer la place Olivier de Serres en lien avec les espaces publics adjacents. Ces places sont des espaces non bâtis en limite extra-muros des enceintes qui doivent permettre de lire et de mettre en valeur cette structure identitaire.
> Maintenir et révéler les vestiges et les emplacements des anciennes fortifications ;

Préserver et valoriser le centre-ville ancien

> Mettre en valeur l'Ilbie et les autres cours d'eau
- Valoriser la vallée de l'Ilbie, comme paysage naturel remarquable aux portes de la ville ;
- Préserver voire renforcer la ripisylve des différents cours d'eau ;
Notamment : Gérer les boisements de résineux implantés dans le lit de la rivière (affluent de l'Ilbie) qui impactent le paysage d'entrée de Villeneuve-de-Berg, le long de la D902
- Maintenir voire développer les circuits piédestres aux abords des cours d'eau ;
- Favoriser, voire développer, les usages en lien avec les rivières (promenade, détente voire pique-nique, jeux...) ;
- Valoriser les édifices liés au patrimoine hydraulique : ponts, cabanons...

> Préserver / renforcer la qualité paysagère et urbaine des entrées de villes
- Limiter très fortement l'urbanisation linéaire le long des voies de communication ;
- Requalifier les entrées de ville, notamment les entrées Nord (RN102, Rue Faubourg St-Jean, Voie de Serre-Longe)
- Développer et valoriser les modes de déplacements doux (espaces sécurisés, accompagnement par des plantations...).

> Préserver les terres agricoles, Limiter l'urbanisation nouvelle
- Favoriser le maintien d'une agriculture diversifiée, alliant prairies et vignes ;
- Privilégier la pérennité et l'occupation des bâtiments anciens ;
- Privilégier la densification des secteurs pavillonnaires existants ;
- Limiter très fortement les zones d'extension urbaine ;
- Valoriser les exploitations agricoles par de la vente directe, l'accueil à la ferme, les gîtes ruraux, etc.

- Améliorer la qualité paysagère du camping des Pommiers et maîtriser très fortement son expansion, de manière à penser une dimension intégrable dans le paysage.

existante

- *Limitation des extensions urbaines linéaires, au profit d'une revalorisation de l'enveloppe bâtie*
- *Maintien des vues vers la vallée de l'Isère*
- *Revalorisation des espaces publics du centre ville*

Points de vigilance principaux :

anciennes encore en place).

- Veiller à la conservation du second-œuvre de qualité (grand nombre de menuiseries et de ferronneries
- Préserver et valoriser le « petit patrimoine » (croix, lavoirs, fontaines, puits...);
- Maintenir et valoriser les murs et murets en pierre, qui longent les voies notamment ;
- ou en état de dégradation avancée.
- Accompagner les requalifications qualitatives de l'habitat en centre ancien, des commerces (qualité des
- devantures, des enseignes...) et encourager les reconversions / réutilisations d'édifices majeurs inutilisés
- Préserver et valoriser les édifices anciens qui forment l'armature du centre historique, en respectant
- l'ordonnancement et les compositions d'origine, la qualité des enduits, de la taille de pierre et des
- modénatures, et des menuiseries, des ferronneries (production remarquable à Villeneuve de Berg), le
- traitement soigné des rez-de-chaussée (portails, encadrements pierre...), les anciennes fortifications... ;
- Préserver et valoriser les requalifications qualitatives de l'habitat en centre ancien, des commerces (qualité des
- devantures, des enseignes...) et encourager les reconversions / réutilisations d'édifices majeurs inutilisés
- Accompagner les requalifications qualitatives de l'habitat en centre ancien, des commerces (qualité des
- devantures, des enseignes...) et encourager les reconversions / réutilisations d'édifices majeurs inutilisés
- ou en état de dégradation avancée.
- Maintenir et valoriser les murs et murets en pierre, qui longent les voies notamment ;
- Préserver et valoriser le « petit patrimoine » (croix, lavoirs, fontaines, puits...);
- Veiller à la conservation du second-œuvre de qualité (grand nombre de menuiseries et de ferronneries
- anciennes encore en place).

la période médiévale.

> Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti issu de plusieurs siècles de production architecturale depuis

- Préserver et développer la présence végétale sur les espaces publics majeurs.
- Préserver et encourager des pratiques domestiques de végétalisation des espaces publics en pied de
- bâtiment (plantes en pot, treilles, plantes grimpances,...);
- > Préserver et mettre en valeur le patrimoine végétal emblématique du Vivarais méridional

«pieds d'immeubles» les bordant.

- Valoriser le petit patrimoine qualifiant les espaces publics (lavoir, croix, ...) et soigner le traitement des
- calcaire...

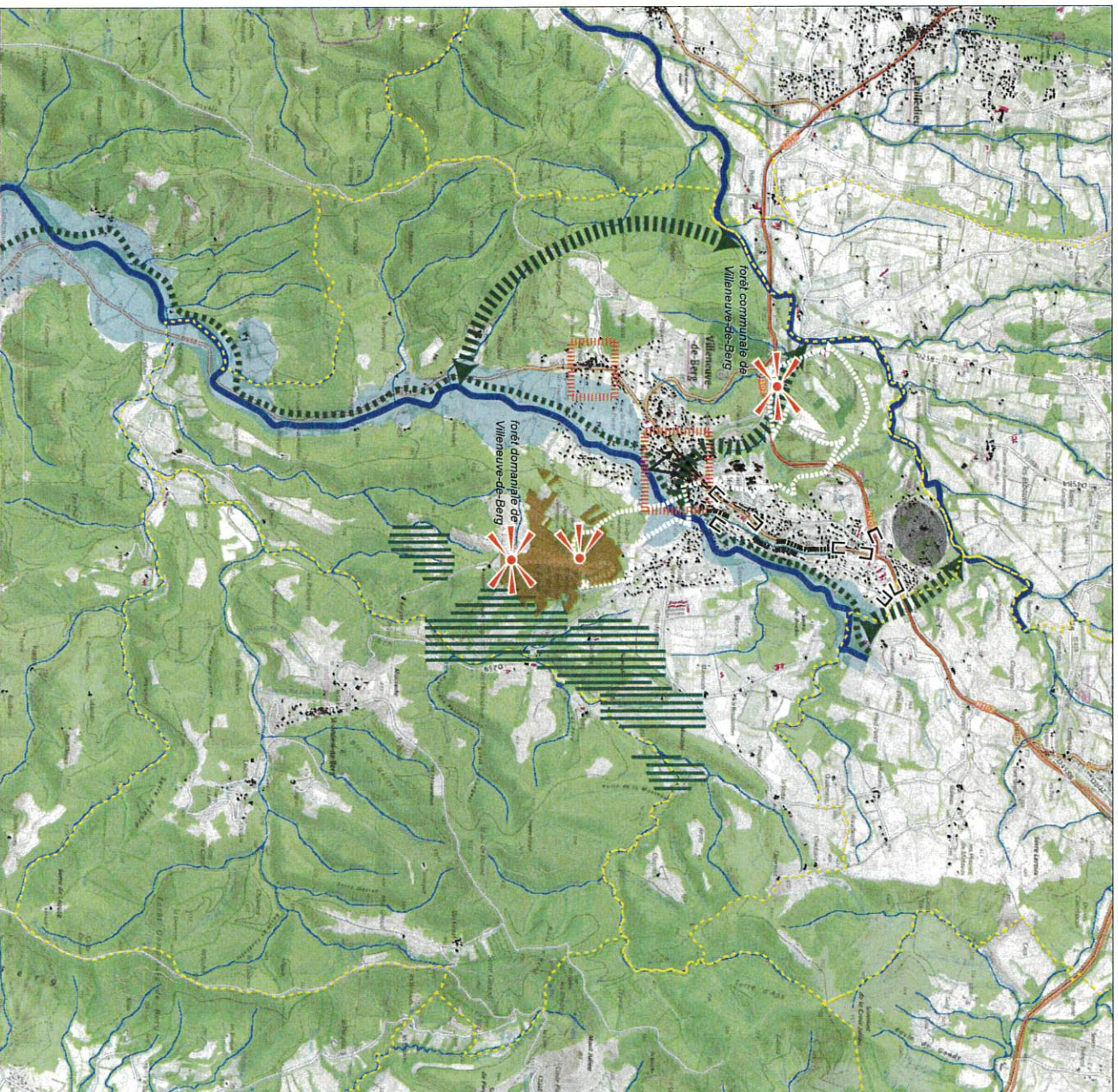
- Favoriser l'utilisation de matériaux issus des ressources locales dans les espaces publics : basalte,
- organisant des parkings relais reliés au centre par des liaisons 'modes doux' agréables et sécurisées ;
- Rationaliser le stationnement pour limiter le stationnement à l'intérieur des fortifications, en
- pieds de façades valorisants et des éléments de petit patrimoine...
- Pérenniser / Pricillégier les revêtements de sol naturels, le mobilier urbain discret, la mise en valeur des
- > Préserver et améliorer la qualité de traitement des espaces publics

Pour compléter et approfondir ces orientations :

**Se reporter au Cahier de préconisations
paysagères, urbaines et architecturales
ainsi qu'à la palette végétale et à la palette de
matériaux**

**du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional
- Ardèche**




Carte des orientations à l'échelle de la commune





Préserver et valoriser les points de vue remarquables

-  Préserver et valoriser les vues remarquables sur le grand paysage

Préserver, valoriser, développer les continuités paysagères

-  Espaces agricoles présentant un risque de friche (ou en friche) à maintenir ou à reconquérir pour l'agriculture
-  Cours d'eau majeur et abords à préserver et valoriser
Gestion des boisements à entreprendre > Impact visuel fort depuis la D902 des massifs de résineux implantés dans le lit de l'affluent de l'Ilbie qui masqueront, à terme, la vue sur le vallon
-  Cours d'eau secondaire et abords à préserver et valoriser

Requalifier certains secteurs urbains et leurs abords

-  Séquence urbaine à requalifier - Limiter très fortement l'urbanisation nouvelle
-  Camping à intégrer dans le paysage




Mettre en valeur la forêt et les ensembles arborés

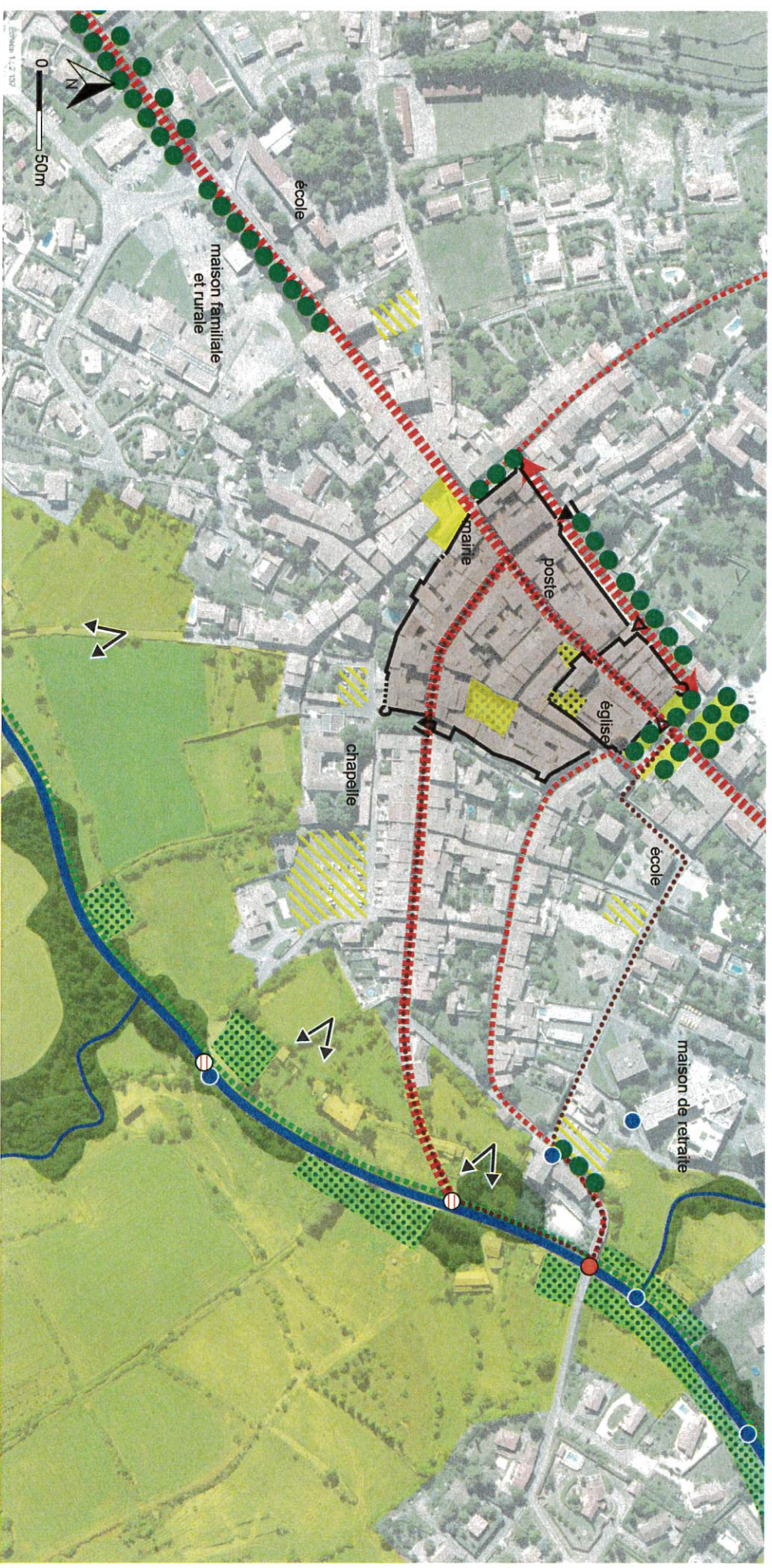
-  Protéger et valoriser la forêt domaniale
-  Protéger et valoriser la forêt communale

Préserver et valoriser les secteurs urbains patrimoniaux

-  Préserver et valoriser le centre-ville historique ainsi que le hameau de Tournon

Préserver, valoriser, développer les modes de découverte du territoire

-  Valoriser les sentiers de randonnée, axes de découverte du territoire
Cheminement le long de la vallée de l'Ilbie
-  Valoriser l'accès aux sites naturels depuis les centre-bourgs
La forêt des sens - forêt domaniale de Villeneuve de Berg
Villeneuve de Berg - St Géraud, serre Paradis
-  Créer des liaisons pédestres entre les deux vallées (Ilbie et Cladouène)



Revaloriser les espaces publics urbains et les liaisons

- Espaces publics du centre médiéval à mettre en valeur.
- Usages piétons à privilégier
- Espaces publics 'portes d'entrée' dans le centre médiéval, à mettre en valeur, usages piétons à privilégier
- Espaces publics du centre médiéval à valoriser, possibilité de stationnement
- Espaces publics pouvant servir de parking relais paysagé
- Alignement d'arbres à préserver

Pour la requalification des espaces publics, voir le Cahier de Préconisations (p.34 à 40) + ses annexes 'palette végétale' et 'palette matériaux'

Valoriser l'enveloppe des anciennes fortifications

- Fortifications encore présentes
- Tracé supprimé des anciennes fortifications
- Portes d'entrée principales
- Porte supposée

Revaloriser les rues patrimoniales et les liaisons avec l'Ilbe

- Voies à requalifier / Priorité 1
- Voies à requalifier / Priorité 2
- Cheminement piéton à préserver ou à créer
- Proposition de parcours 'touristique' à mettre en valeur

Mettre en valeur l'Ilbe

- Valoriser, conforter le rapport à l'Ilbe
- Ripisylve à préserver
- Vallon agricole à préserver
- Jardins potagers en bord d'Ilbe, à préserver voire à développer
- Patrimoine lié à l'eau / Voir planche en annexe
- Pont patrimonial de traversée de l'Ilbe
- Passage à quai à revaloriser, ainsi que ses abords
- Point de vue à préserver

- ## **Annexe**
- Reperage du patrimoine lié à l'eau / SGGA
 - Photos des paysages en bord d'eau / AVAP

Scénario 3 (Villeneuve de Berg)



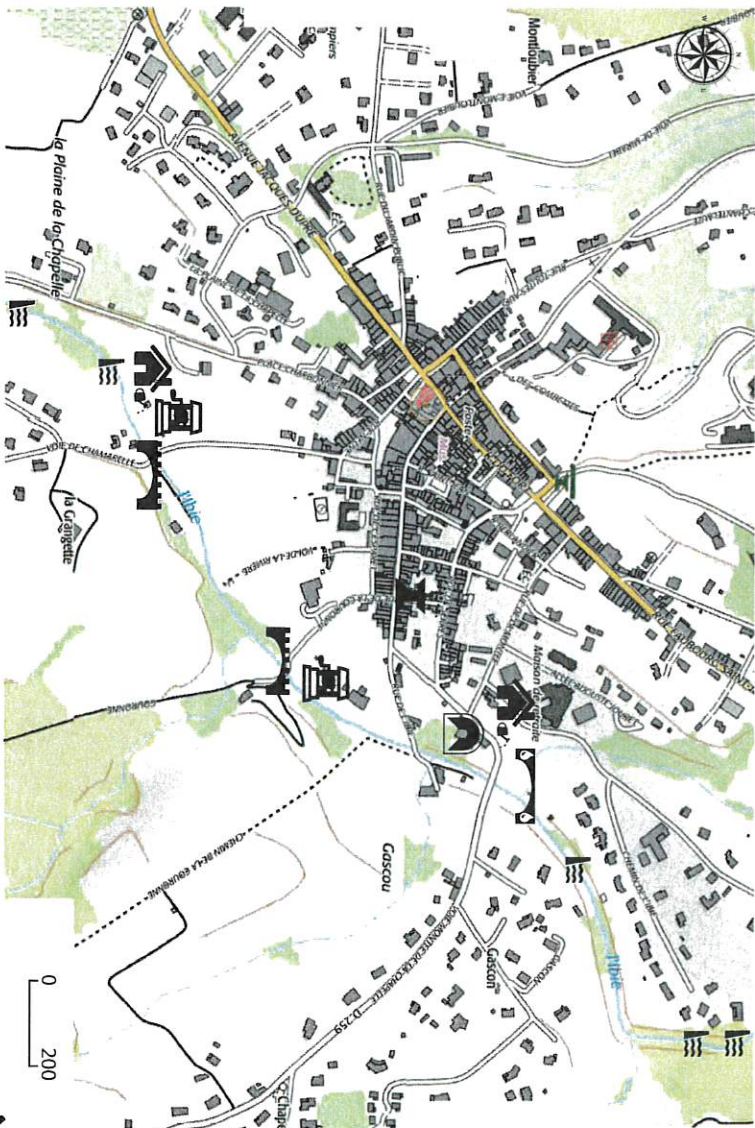
Levé Bassin de la flature



Puit Fontaine de l'Ancienne Filature



Pont Béaliere



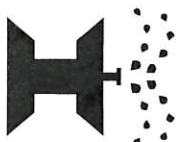
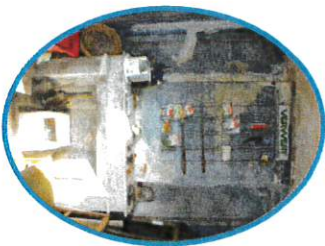
Pont Submersible



Tunnel sous le Pont des Frères



Cabanon de Villegiature

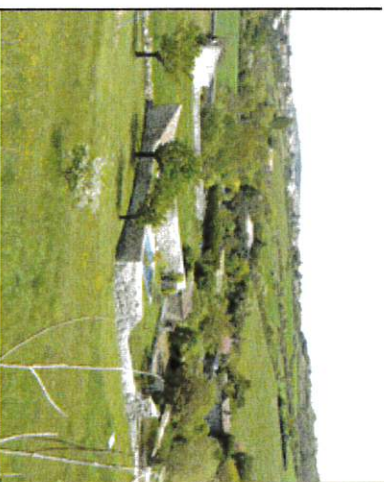
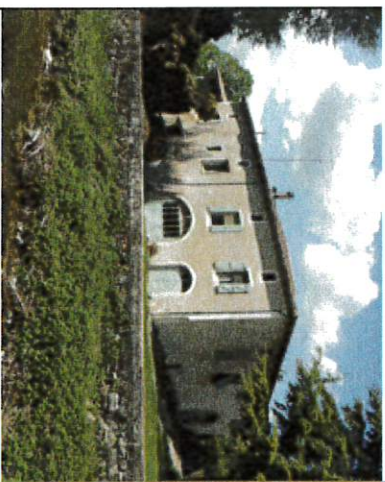
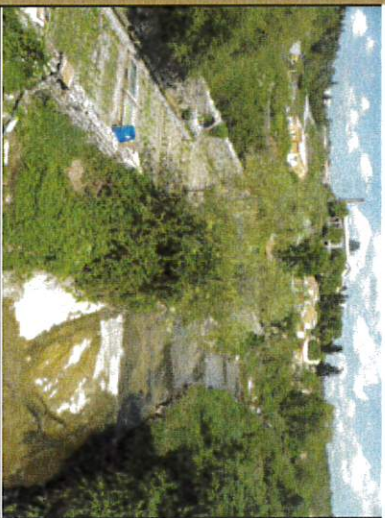
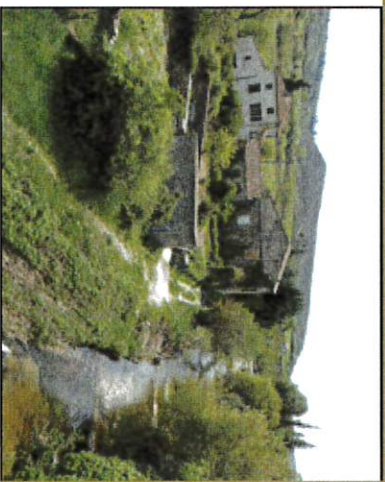
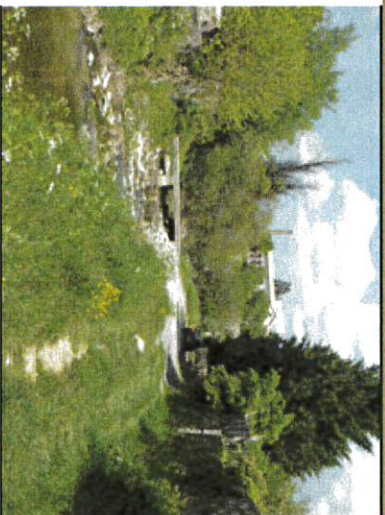


Fontaine Public



Souveton Quentin (stagiaire patrimoine S.G.G.A)

Le vallon de l'ibie



VILLENEUVE DE BERG